

et Cardigan et un autre pour la baie Richmond, deux points importants. Je demande surtout, et j'insiste fortement sur sa nécessité, la nomination d'un gardien spécial, avec rémunération au maximum, pour service privé sans aucun district particulier. De cette manière, le personnel du service des pêcheries serait à peu près complet.

Je dois aux gardiens actuels de dire que, sauf une exception ou deux, tous ont paru désireux de s'acquitter de leurs devoirs fidèlement et avec zèle, et que je n'ai pas à me plaindre de la manière dont ils ont exécuté mes instructions.

FIN.

Je me suis efforcé de vous faire connaître la condition des pêcheries de cette province, telle qu'elle est aujourd'hui; je ne pense pas avoir rien à ajouter, sauf que la visite du steamer de Sa Majesté la *Blanche* dans le golfe a été très bien accueillie par nos pêcheurs qui ont vu par là qu'on s'occupait d'eux aussi comme sujets d'un grand empire. Cela me conduit à dire que si le commandant du croiseur canadien préposé aux pêcheries avait instruction de venir tous les ans visiter notre île, cette visite affermirait l'autorité des officiers des pêcheries.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

T. HUNTER-DUVAR,
Inspecteur des pêcheries, I.P.E.